



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Poitou-Charentes

Service connaissance des territoires  
et évaluation  
Division intégration de l'environnement  
et évaluation

Nos réf. : SCTE/DIEE – N° 770

Affaire suivie par : Isabelle BLICQ

isabelle.blicq@developpement-durable.gouv.fr

Courriel : scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

S:\SCTE-DEE\dossiers\_instruits\86\ICPE\Hors carrières St-Gervais-les-Trois-Clochers\st-gervais\_vinci\_info-tacite\_10-06-13.odt

Poitiers, le 10 juin 2013

La Directrice régionale,

à

Madame la Préfète de la Vienne

**INFORMATION RELATIVE A  
L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

**Demandeur : Vinci Construction Terrassement (Nanterre)**

**Intitulé et lieu du projet : Demande d'autorisation d'exploiter une station de transit de matériaux - granulats et ballast au lieu-dit La Chavantonnerie, à Saint-Gervais Les Trois Clochers.**

**Autorité en charge de la décision : Préfecture de la Vienne**

**Service instructeur : DREAL Poitou-Charentes - Unité territoriale de la Vienne**

Par courrier reçu le 12/04/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour la Directrice régionale  
Pour la chef du SCTE  
La chef de la division  
Intégration de l'environnement et évaluation

Michaële LE SAOUT

- PJ : avis de l'ARS

- Copie à :

. SGAR

. DREAL Poitou-Charentes - Unité territoriale de la Vienne

. ARS